



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



5535/05 (Presse 15)

**VERSION PROVISOIRE**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2637ème

**Affaires générales et relations extérieures**

**Relations extérieures**

Bruxelles, le 31 janvier 2005

Président **M. Jean ASSELBORN**  
Vice-premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de  
l'immigration du Luxembourg

\* Certains points relevant des Relations extérieures ont été adoptés sans débat lors de la 2636ème session "Affaires générales" (5534/05).

# P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 285 8239 / 6319 Fax: +32 (0)2 285 8026  
[press.office@consilium.eu.int](mailto:press.office@consilium.eu.int) <http://ue.eu.int/Newsroom>

5535/05 (Presse 15)

1  
**FR**

## **Principaux résultats du Conseil**

*Le Conseil a salué la tenue des élections en **Irak**. Il a rendu hommage au courage et à la détermination des Irakiens qui ont participé au scrutin malgré des conditions difficiles et a estimé que ces élections constituaient une étape importante et réussie dans le processus de transition démocratique. Il a réitéré l'importance d'une pleine implication de toutes les composantes de la société irakienne dans le processus constitutionnel. Il a enfin rappelé la détermination de l'Union à soutenir les autorités et le peuple irakien, notamment en renforçant le système judiciaire et en encourageant le respect de l'état de droit.*

*Concernant le processus de paix au **Proche-Orient**, le Conseil s'est engagé à travailler avec le nouveau président palestinien dans l'objectif de réaliser les aspirations palestiniennes légitimes à travers la mise en œuvre urgente de la feuille de route. Il s'est déclaré prêt à soutenir les efforts des deux parties pour relancer les contacts politiques à tous les niveaux.*

*Suite à sa réunion extraordinaire du 7 janvier dernier sur le **séisme et les tsunamis dans l'océan indien**, le Conseil a adopté un plan d'action destiné à encadrer l'ensemble des initiatives à prendre par l'Union et ses Etats membres. Ce plan vise à mieux coordonner l'ensemble des moyens disponibles dans tous les domaines (analyse, planification des moyens, conduite opérationnelle, prévention, etc.) pour faire face efficacement aux conséquences de tels événements aujourd'hui et à l'avenir.*

*Le Conseil a salué l'élection du Président Yushchenko, rappelé le plein soutien de l'Union à l'**Ukraine** et souligné sa disposition à renforcer sa relation avec ce pays, exploitant ainsi au maximum ses nouvelles opportunités offertes par le plan d'action UE-Ukraine qui devrait être lancé le 21 février prochain. Il a accueilli favorablement des suggestions concrètes du Haut Représentant et de la Commission visant à renforcer la coopération UE-Ukraine.*

*Par ailleurs, dans le cadre de sa session "Affaires générales" (v. Communiqué de presse n°5534/05) le Conseil a :*

- *décidé de suspendre temporairement les mesures qu'il avait prises en juin 2003 à l'égard de **Cuba**, en matière notamment de visites à haut niveau et de participation à des événements culturels ;*
- *suspendu les mesures de rétorsion imposées sous forme de droits de douane en décembre 2003 en en réponse aux subventions illicites octroyées par les **Etats-Unis** en application de leurs règles sur les "**Foreign Sales Corporations**", en attendant une nouvelle décision de l'OMC sur la légalité de la nouvelle législation américaine en la matière ;*
- *élargi des listes de personnes faisant l'objet de mesures restrictives de la part de l'Union pour entrave respectivement : à la mise en œuvre de l'Accord cadre d'Ohrid en **ancienne République yougoslave de Macédoine** ; et à la mise en œuvre effective du mandat du **Tribunal pénal international (TPIY)**.*

**SOMMAIRE**<sup>1</sup>

**PARTICIPANTS .....4**

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT - *Conclusions du Conseil*.....6

IRAK - *Conclusions du Conseil*.....7

SEISME ET TSUNAMIS DANS L'OCEAN INDIEN - *Conclusions du Conseil* .....9

UKRAINE - *Conclusions du Conseil*..... 10

BALKANS OCCIDENTAUX - *Conclusions du Conseil* ..... 11

SOUDAN/DARFOUR - *Conclusions du Conseil*..... 12

DIVERS ..... 13

– Dialogue UE-Afrique ..... 13

– Multilatéralisme efficace ..... 13

– Célébrations du 9 mai à Moscou..... 13

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

– Certains points relevant des Relations extérieures ont été adoptés sans débat lors de la 2636ème session "Affaires générales" (5534/05)..... 14

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://ue.eu.int>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

**PARTICIPANTS**

Les Gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

**Belgique :**

M. Karel DE GUCHT  
M. Didier DONFUT

Ministre des Affaires étrangères  
Secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères

**République tchèque :**

M. Cyril SVOBODA

Ministre des Affaires étrangères

**Danemark :**

M. Per Stig MØLLER  
M. Friis PETERSEN

Ministre des Affaires étrangères  
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères

**Allemagne :**

M. Joschka FISCHER

Ministre fédéral des Affaires étrangères et Vice-chancelier

**Estonie :**

Mme Kristiina OJULAND

Ministre des Affaires étrangères

**Grèce :**

M. Petros MOLYVIATIS  
M. Yoannis VALINAKIS

Ministre des Affaires étrangères  
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères

**Espagne :**

M. Miguel Ángel MORATINOS CUYAUBÉ

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

**France :**

M. Michel BARNIER

Ministre des Affaires étrangères

**Irlande :**

M. Dermot AHERN T.D.

Ministre des Affaires étrangères

**Italie :**

M. Gianfranco FINI  
M. Roberto ANTONIONE

Vice-premier ministre et Ministre des Affaires étrangères  
Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères

**Chypre**

M. George IACOVOU

Ministre des Affaires étrangères

**Lettonie :**

M. Artis PABRIKS

Ministre des Affaires étrangères

**Lituanie :**

M. Antanas VALIONIS

Ministre des Affaires étrangères

**Luxembourg :**

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration

M. Jean-Louis SCHILTZ

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire,  
Ministre délégué aux Communications

M. Nicolas SCHMIT

Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration

**Hongrie :**

M. Ferenc SOMOGYI  
M. Etele BARÁTH

Ministre des Affaires étrangères  
Ministre sans portefeuille, chargé des Affaires européennes

**Malte :**

M. Michael FRENDU

Ministre des Affaires étrangères

**Pays-Bas :**

M. Bernard R. BOT  
M. Atzo NICOLÁI

Ministre des Affaires étrangères  
Ministre des Affaires européennes

**Autriche :**

Mme Ursula PLASSNIK

Ministre fédéral des Affaires étrangères

**Pologne :**

M. Jan TRUSZCZYŃSKI

Sous-secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires étrangères

**Portugal :**

M. António MONTEIRO

Ministre des Affaires étrangères et des Communautés  
portugaises à l'étranger  
Secrétaire d'État aux Affaires européennes

M. Mário DAVID

**Slovenie :**

M. Dimitrij RUPEL

Ministre des Affaires étrangères

**Slovaquie :**

M. Eduard KUKAN

Ministre des Affaires étrangères

**Finlande :**

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des Affaires étrangères

**Suède :**

Mme Laila FREIVALDS

Ministre des Affaires étrangères

**Royaume-Uni :**

M. Denis MacSHANE

Ministre adjoint ("Minister of State") chargé des Questions  
européennes

.....  
**Commission :**

M. José Manuel BARROSO  
M. Louis MICHEL  
Mme Benita FERRERO-WALDNER  
M. Olli REHN

Président  
Membre  
Membre  
Membre

.....  
**Secrétariat du Conseil :**

M. Javier SOLANA

Secrétaire général de l'Union européenne/Haut  
Représentant pour la politique étrangère et de sécurité  
commune

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT****PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT** - *Conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

- "1. Le Conseil se réjouit de la tenue des élections présidentielles palestiniennes et de leur caractère libre et équitable. Il exprime son respect pour la responsabilité et la maturité démocratique dont a fait preuve le peuple palestinien. Il exprime son appréciation à Israël pour les mesures qui ont permis de faciliter le processus électoral. Il présente ses plus vives félicitations au Président Mahmoud Abbas et s'engage à travailler avec lui et son Premier Ministre dans l'objectif de réaliser les aspirations légitimes palestiniennes à travers la mise en œuvre urgente de la feuille de route. A cet égard, le Conseil développera le plan d'action à court terme adopté par le Conseil européen de novembre dernier. La réunion de Londres, qui se tiendra le 1er mars, offrira à la communauté internationale l'opportunité de soutenir les efforts du Président palestinien.
1. Le Conseil est prêt à soutenir et encourage les efforts des deux parties pour relancer les contacts politiques à tous les niveaux. A cet effet, le Conseil appelle instamment toutes les parties concernées à s'abstenir de tout acte qui compromettrait les négociations menant à une solution, par le biais du processus défini dans la feuille de route, fondée sur la coexistence des deux Etats et conduisant à la création d'un Etat palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité.
  2. Le Conseil condamne tous les actes de terrorisme et de violence. Tout doit être fait pour saisir l'occasion du nouveau contexte politique. Les deux parties et la communauté internationale doivent saisir la chance de donner une nouvelle impulsion au Processus de Paix, en relançant la feuille de route. Le Conseil souligne l'importance qu'il attache aux efforts actuels visant à garantir l'arrêt des violences. Il demande aux deux parties de coopérer à cette fin. Le Conseil fait appel au Gouvernement israélien pour prendre des mesures pour soulager les souffrances et améliorer les conditions de vie des Palestiniens, y inclus en matière de libre circulation.
  3. Le Conseil réaffirme que l'Union Européenne soutiendra, en coordination avec les autres membres du Quatuor ainsi que l'Egypte, la mise en œuvre du retrait de la Bande de Gaza et de certaines parties du Nord de la Cisjordanie en tant que première étape du processus global, conformément aux conditions définies par le Conseil européen de mars 2004.
  4. Le Conseil rappelle qu'une paix globale doit aussi inclure la Syrie et le Liban. Il rappelle aussi l'importance que revêt la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies."

**IRAK** - *Conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

- "1. Le Conseil salue vivement la tenue des élections nationales irakiennes dans lesquelles la grande majorité des électeurs a voté. Un tel niveau de participation des électeurs à ce suffrage, le premier depuis plus de 50 ans, traduit l'attachement profond du peuple irakien à la démocratie et à l'état de droit. Il rend hommage aux Irakiens qui ont fait preuve de courage, d'enthousiasme et de détermination en participant aux élections malgré des circonstances sécuritaires difficiles. Ces élections constituent une étape importante et réussie dans le processus de transition démocratique en Irak. Elles représentent les premiers pas par le peuple irakien sur le chemin vers la démocratie, la liberté et la paix, qui continueront bien au-delà de la période de transition. L'Union européenne réaffirme son engagement à soutenir le peuple irakien dans cet objectif et souligne l'importance de réaliser le maximum d'inclusion dans ce processus.
  
2. Le Conseil se félicite à cet égard des efforts entrepris par la Commission Indépendante Electorale Irakienne, son personnel irakien, les observateurs locaux, le gouvernement irakien intérimaire et l'ONU qui ont permis la tenue des élections dans les délais retenus par la résolution 1546 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et note le soutien fourni par la communauté internationale, y compris l'Union européenne. Le Conseil a noté l'importance du soutien continu de l'Union européenne au processus constitutionnel et aux élections prévues en décembre 2005. Le Conseil réitère l'importance d'une pleine implication de toutes les composantes de la société irakienne dans ce processus constitutionnel.
  
3. Le Conseil réaffirme son objectif d'un Irak sûr, stable, unifié, prospère et démocratique qui coopérera d'une manière constructive avec ses voisins et avec la communauté internationale afin de relever des défis communs. Il réitère l'engagement de l'Union européenne à contribuer à la reconstruction économique, sociale et politique de l'Irak et son soutien aux activités de l'ONU en Irak. A fin d'atteindre cet objectif, il souligne l'intention de l'Union européenne de continuer la mise en œuvre du programme complet d'assistance de l'Union européenne présentée le 5 novembre 2004 à l'Irak. Il a rappelé qu'il est déterminé à soutenir les autorités et le peuple irakien, notamment en renforçant le système judiciaire et en encourageant le respect de l'État de droit.

4. Le Conseil attache la plus grande importance à la poursuite de la mise en œuvre des prochaines étapes prévues par la résolution 1546 en particulier à la formation d'une assemblée nationale de transition, qui aura notamment pour tâches de former un gouvernement de transition de l'Irak et de rédiger une constitution permanente, pour aboutir à la formation, le 31 décembre 2005 au plus tard, d'un gouvernement élu conformément à ladite constitution. L'UE réaffirme sa volonté de travailler avec le gouvernement irakien de transition et l'Assemblée nationale de transition. En cas de demande, elle est prête à fournir son assistance au processus constitutionnel en conformité avec la résolution 1546 et en pleine coordination avec l'ONU.
  
5. Le Conseil réaffirme qu'il condamne vivement les attentats terroristes, l'intimidation et la violence criminelles contre les électeurs irakiens, les candidats et les opérateurs électoraux, les prises d'otages et les meurtres qui ont été perpétrés en Irak. Il exprime sa solidarité et sa compassion aux familles et aux proches de ceux qui en sont victimes. Le conseil déplore que la campagne de violence terroriste en Irak prolonge les souffrances du peuple irakien et rend plus difficiles les progrès politiques et la reconstruction en Irak. Il se félicite que toutes les parties soient engagées, en vertu de la résolution 1546, à se conformer au droit international, y compris pour ce qui est de sauvegarder et de promouvoir effectivement les droits de l'homme."



**SEISME ET TSUNAMIS DANS L'OCEAN INDIEN - Conclusions du Conseil**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

- "1. A la suite de ses premières discussions lors de sa session extraordinaire du 7 janvier 2005 ainsi qu'à la lumière des premières leçons tirées des derniers événements, le Conseil a adopté un plan d'action destiné à encadrer l'ensemble des initiatives à prendre par l'Union et ses États membres.
2. Le but principal de ce plan d'action est de mieux coordonner l'ensemble des moyens disponibles à tous les niveaux et dans tous les domaines (analyse, planification des moyens, conduite opérationnelle, prévention, etc.) pour faire face efficacement aux conséquences de tels événements aujourd'hui et à l'avenir. Ce plan d'action fait ainsi le point sur les actions à court terme dans les régions affectées, en particulier en ce qui concerne la mobilisation des moyens budgétaires et financiers et le renforcement de l'action déjà en cours sur le terrain (aide humanitaire et moyens militaires), ainsi que sur les efforts de reconstruction sur le moyen terme. Le plan d'action trace également les contours des actions possibles pour faire face à ce type de catastrophe ou des catastrophes similaires, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union, sous l'angle d'un meilleur usage des instruments existants, des possibilités de développement d'une capacité de réaction rapide de l'Union (structure de planification, de coordination et de mobilisation des moyens), d'une coopération consulaire renforcée au bénéfice des citoyens européens, et, enfin, du rôle que pourraient jouer certains projets comme la création d'un "corps volontaire européen d'aide humanitaire".
3. A cette occasion le Conseil a entendu une présentation par le Président Barroso des travaux déjà entrepris au sein de la Commission et des perspectives qu'ils ouvrent pour le renforcement de l'action de l'Union à l'avenir. Le Conseil s'est félicité de cette contribution importante aux travaux en cours.
4. Afin d'assurer le suivi de ce dossier au niveau politique, le Conseil sera saisi des futurs développements et fera à nouveau le point de la situation lors de sa session des 25 et 26 avril 2005, en présence des Ministres du Développement."

**UKRAINE - *Conclusions du Conseil***

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

"Les récents événements en Ukraine démontrent clairement que le peuple ukrainien a choisi pour son pays la voie démocratique, fondée sur le respect des libertés fondamentales et sur la paix. L'Ukraine a, de cette façon, démontré de manière crédible que son aspiration européenne est basée sur les valeurs communes partagées par les Etats et les citoyens européens.

Le Conseil salue l'élection du nouveau Président Viktor Yushchenko et se félicite des vastes et ambitieuses réformes politiques et économiques qu'il entend mener en Ukraine durant son mandat ainsi que de son engagement à respecter les valeurs européennes communes et de sa volonté d'approfondir et d'élargir la coopération de l'Ukraine avec l'Union européenne. Un nouveau gouvernement démocratique engagé sur la voie des réformes ouvre des possibilités pour un renforcement des relations entre l'UE et l'Ukraine.

A l'aune de ce vaste processus, le Conseil rappelle le plein soutien de l'UE au Président Yushchenko et au peuple ukrainien et souligne que l'UE est prête à renforcer sa relation avec l'Ukraine exploitant ainsi au maximum les nouvelles opportunités offertes par le Plan d'Action.

Le Conseil, constatant avec satisfaction que la répétition du second tour des élections présidentielles a permis à l'Ukraine de se rapprocher davantage des normes internationales, se réjouit de pouvoir lancer, à l'occasion du Conseil de Coopération UE-Ukraine prévu le 21 février, le Plan d'Action négocié conjointement par l'UE et l'Ukraine, ouvrant ainsi la voie vers une coopération accrue entre l'UE et l'Ukraine.

Dans cette optique, le Conseil accueille favorablement la lettre du Haut-Représentant et de la Commission qui contient dix mesures concrètes visant à renforcer la coopération de l'UE avec l'Ukraine.

Il les examinera en vue de l'élaboration de conclusions du Conseil du 21 février et en vue du Conseil de Coopération UE-Ukraine de ce même jour."

**BALKANS OCCIDENTAUX - *Conclusions du Conseil***

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes<sup>1</sup> :

"Le Conseil a exhorté les autorités de la Bosnie-et-Herzégovine à poursuivre avec conviction la réalisation de l'ensemble des réformes requises pour l'ouverture des négociations d'un accord de stabilisation et d'association avec l'UE.

Le Conseil soutient résolument les mesures prises le 16 décembre 2004 par le Haut Représentant et Représentant spécial de l'UE, Lord Ashdown, et soutenues par l'action efficace d'EUFOR/ALTHEA. Ces mesures ciblées doivent contribuer à faire en sorte que la Bosnie-et-Herzégovine coopère pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). A cette fin, le Conseil a décidé d'étendre les mesures visant à empêcher l'entrée ou le passage en transit sur le territoire de l'UE des personnes soutenant les individus inculpés par le TPIY aux 9 personnes qui ont également fait l'objet des mesures prises par le HR/RSUE Ashdown.

Le Conseil a rappelé qu'une coopération pleine et entière avec le TPIY, en particulier de la part de la Republika Srpska, constitue une exigence essentielle pour le progrès de la Bosnie-et-Herzégovine vers l'UE, progrès auquel cette dernière reste attachée. Le Conseil s'est dès lors félicité de la reddition volontaire et du transfèrement par les autorités de la Republika Srpska de l'inculpé Todovic, en tant que premier pas important dans le processus de l'arrestation et du transfèrement de tous les inculpés qui échappent toujours à la justice internationale.

Rappelant ses conclusions d'octobre 2004, le Conseil a réaffirmé la nécessité pour la région d'intensifier les efforts pour traduire MM. Karadzic, Mladic et Gotovina ainsi que tous les autres accusés en fuite devant le TPIY. La coopération pleine et sans restrictions avec le TPIY demeure une exigence essentielle pour la poursuite du rapprochement de l'UE."

---

<sup>1</sup> Le Conseil a également, dans le cadre de sa session "Affaires générales", adopté des décisions sur des mesures restrictives à l'égard de certaines personnes dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine ainsi qu'en soutien à la mise en œuvre du mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (5534/05).

**SOUDAN/DARFOUR - *Conclusions du Conseil***

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes<sup>2</sup> :

"Le Conseil de l'UE est profondément préoccupé par les rapports d'observateurs de l'Union africaine, selon lesquels plusieurs villages au Darfour ont été bombardés entre le 13 et le 26 janvier dernier par l'armée de l'air soudanaise. Le Conseil condamne dans les termes les plus fermes ces attaques, qui ont fait plus d'une centaine de victimes civiles, parmi lesquelles de nombreuses femmes et enfants.

Il s'agit des dernières et des plus graves attaques en date d'une série de violations du cessez-le-feu de N'djamena. Elles constituent une rupture aux engagements pris par le Gouvernement soudanais à plusieurs reprises, ainsi qu'aux obligations qui s'imposent au titre de la résolution 1556 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Le Conseil attend des autorités soudanaises qu'elles apportent leur pleine coopération à l'enquête qui sera menée par l'Union africaine au sujet de ces attaques et à prendre des mesures exemplaires à l'encontre de tous les responsables de ces faits. Le Conseil réitère que l'évolution des relations entre l'UE et le Soudan dépendra de la mise en œuvre effective des engagements pris par le Gouvernement soudanais.

Le Conseil réitère son appel à toutes les parties de respecter la totalité de leurs engagements pris dans le cadre du cessez-le-feu de N'djamena et des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies."

---

<sup>2</sup> Le Conseil a également, dans le cadre de sa session "Affaires générales", pris note de l'examen annuel de la position commune de l'UE concernant l'imposition à l'encontre du Soudan d'un embargo sur les armes (5534/05).

DIVERS

– *Dialogue UE-Afrique*

La délégation portugaise a fait le point à l'intention du Conseil sur la poursuite de ses contacts avec la partie africaine concernant les perspectives d'un approfondissement du dialogue UE-Afrique et notamment de la tenue d'un second Sommet Europe-Afrique après celui du Caire en avril 2000.

– *Multilatéralisme efficace*

La délégation suédoise a attiré l'attention du Conseil sur l'importance du suivi par l'Union européenne du rapport du Groupe de personnalités à haut niveau sur "les menaces, les défis et le changement" ainsi que d'un soutien de l'UE aux efforts du Secrétaire Général des Nations Unies en matière de réformes, en vue de la préparation du Sommet de septembre 2005.

– *Célébrations du 9 mai à Moscou*

La délégation lettone a souligné l'importance qu'elle attachait à la signature rapide de l'accord frontalier bilatéral entre la Lettonie et la Russie avant les célébrations du 60ème anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale et du Sommet UE-Russie en mai prochain à Moscou.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

**Certains points relevant des Relations extérieures ont été adoptés sans débat lors de la 2636ème session "Affaires générales" (5534/05).**

---